

LES SERVICES Météo Bourse Jeux-Concours

ACTUALITÉ

Éditos

RSS



Le bloc-notes de BERNARD-HENRI LÉVY RSS Bernard-Henri Lévy

Le Point - Publié le 05/01/2012 à 10:20 - Modifié le 05/01/2012 à 10:28

Le bloc-notes de Bernard-Henri Lévy

Sur le génocide arménien : réponse à une poignée d'historiens.

Ces gens ne comprennent-ils réellement pas ? Ou feignent-ils juste de ne pas entendre ?

La loi, votée avant Noël, et visant à pénaliser le négationnisme, n'est pas une loi qui dit l'Histoire à la place des historiens. Et ce pour la bonne raison qu'elle est, cette Histoire, dite, écrite, bien écrite, depuis longtemps : que les Arméniens aient été, à partir de 1915, victimes d'une entreprise d'annihilation méthodique, on le sait depuis toujours : une littérature abondante s'est développée sur le sujet et s'est appuyée, en particulier, sur les aveux faits, presque aussitôt, à la suite de Hodja Ilyas Sami, par les criminels turcs eux-mêmes ; en sorte que, de Yehuda Bauer à Raul Hilberg, des chercheurs de Yad Vashem à Yves Ternon et d'autres, on ne connaît quère d'historien sérieux pour nier cette réalité ou en douter. Cette loi, autrement dit, n'a rien à voir avec la volonté d'établir une vérité d'État. Aucun des députés qui l'ont votée n'a prétendu se substituer aux historiens et à leur oeuvre. Ils entendaient juste rappeler ce droit simple qu'est le droit de chacun à n'être pas publiquement injurié - et son droit, corrélatif, à demander réparation de cette atteinte particulièrement outrageante qu'est l'atteinte à la mémoire des morts. Question de droit, pas d'Histoire.

Présenter cette loi comme une loi liberticide susceptible d'entraver le travail des historiens est un autre argument étrange, et qui laisse rêveur. Ce sont les négationnistes qui, jusqu'à nouvel ordre, entravent le travail des historiens. Ce sont leurs lubies, leurs folies, leurs truquages, ce sont leurs mensonges vertigineux et terrifiants qui font trembler le sol sûr où doit, en principe, s'établir une science. Et c'est la loi qui, en les pénalisant, en leur compliquant un peu la tâche, en avertissant le public qu'il a affaire avec eux, non à des savants, mais à des incendiaires des esprits, protège l'Histoire et la met à l'abri. Y a-t-il un historien que la loi Gayssot ait empêché de travailler sur la Shoah ? Y a-t-il un auteur qui, en conscience, puisse prétendre qu'elle ait limité sa liberté de recherche et de questionnement ? Et n'est-il pas clair que les seuls qu'elle a sérieusement embarrassés sont les Faurisson, Irving et autres Le Pen ? Eh bien, même chose pour le génocide des Arméniens. Cette loi, quand le Sénat l'aura ratifiée, sera une chance pour les historiens, qui pourront enfin travailler en paix. A moins... Oui, à moins que les opposants à la loi n'aient cette autre arrière-pensée, plus trouble : que l'on serait allé trop vite en besogne en concluant, justement, et depuis presque un siècle, au "génocide"...

N'y a-t-il pas, disent encore certains, d'autre façon que la loi pour intimider les "assassins de papier"? Et la vérité n'a-t-elle pas, en elle-même, dans sa nudité et sa rigueur, les moyens de se défendre et de triompher de ceux qui la nient ? Vaste débat. Dont on discute, par parenthèse, depuis les origines de la philosophie. Et auquel s'ajoute, dans le cas présent, un paramètre spécifique qui fait que, dans le doute, il est prudent de s'assurer du renfort de la loi. Ce paramètre c'est le négationnisme d'État turc. Et cette spécificité c'est que les négationnistes, là, ne sont pas de vagues hurluberlus, mais des gens qui s'appuient sur les ressources, la diplomatie, la capacité de chantage et de rétorsion d'un État puissant. Imaginez ce qu'eût été la situation des rescapés de la Shoah si l'État allemand avait été, après la guerre, un État négationniste. Imaginez leur surcroît de détresse et de colère s'ils avaient eu à faire face, non à une secte de zozos, mais à une Allemagne non repentante faisant pression sur ses partenaires et les menaçant de ses foudres s'ils qualifiaient de génocide l'extermination des juifs à Auschwitz. C'est, mutatis mutandis, la situation des Arméniens. Et c'est pour cela aussi qu'ils ont droit à une loi.

Et puis j'ajoute, enfin, qu'il faut arrêter de tout mélanger et de noyer le malheur arménien dans le blabla

ritualisé pourfendant les "lois mémorielles NARD-vertello pas une loi mémorielle. Ce n'est pas l'un de ces dangereux coups de force susceptibles de frayer la voie à des dizaines, voire des centaines, de règlements absurdes ou scélérats codifiant ce que l'on a le droit de dire sur la Saint-Barthélemy, le sens de la colonisation, l'esclavage, le malheur occitan, le délit de blasphème, j'en passe. C'est une loi sur un génocide - ce qui n'est pas pareil. C'est une loi sanctionnant ceux qui, en le niant, redoublent et perpétuent le geste génocidaire - ce qui est une autre affaire. Des génocides il n'y en a pas, Dieu soit loué, des centaines ni même des dizaines. Il y en a trois. Quatre si, aux Arméniens, aux Juifs, aux Rwandais, s'ajoutent les Cambodgiens. Et mettre ces trois ou quatre génocides sur le même plan que le reste, faire de leur pénalisation l'antichambre d'un politiquement correct autorisant une kyrielle de lois inutiles ou perverses sur les aspects disputés de notre mémoire nationale, dire : "attention ! vous ouvrez une boîte de Pandore d'où peut sortir tout et n'importe quoi !" est une autre imbécillité, doublée d'une autre infamie et scellée dans une mauvaise foi, pour le coup, caricaturale.

Opposons à cet argumentaire spécieux la sagesse de la représentation nationale. Et puissent les sénateurs aller au bout de la démarche en ne se laissant pas intimider par ce quarteron d'historiens.

L□BLOC-NOT□S D□B□RNARD-H□NRI LÉVY

RSS Le bloc-notes de Bernard-Henri Lévy

Qui a peur de S & P?

☐ si le sort de l'☐urope se jouait, aussi, à Budapest ?

Salut à □dmond Safra

Retirer leur triple A à Moody's et Standard & Poor's

Tous les articles - Le bloc-notes de Bernard-Henri Lévy



TU PEUX DEVENIR TRADER Apprends le marché du Forex, pour être un vrai Trader! Demande ton E-Book + Formation gratuite

Cliquez ici



Groupon Vous aimez faire des économies, vous allez adorer Groupon : Voir le deal



Vente Privée Grands Vins

Champagne, Cru Classé de Bordeaux. prestigieuses appellations... Inscrivez-vous ! » Cliquez ici





25 Commentaires

Ajouter un commentaire

adadaf le 11/01/2012 à 20:23

Le Cave, again

Moi, j'adore ce film qui repassait hier à la petite lucarne. Avec le monologue intérieur de Françoise Rosay : "... Tu le reconnaîtra, c'est un grand c..., Si la c...rie se mesurait, il servirait d'étalon : il serait à Sèvres..." Et plus loin : "Comment m'avez vous reconnu ? "

"On m'avait fait de vous un portrait parlé...". Alors quand je lis : "Pour ma part, j'ai vécu jusqu'ici (60 ans, tout de même) sans que tout cela ne m'ait jamais empêché de dormir, comme 99, 9% de la population...", je peux pas m'empêcher d'évoquer la silhouette de l'étalon de Sèvres.

robert52 le 11/01/2012 à 15:33

Money, again

J'ai lu avec attention les commentaires grandiloquents, devoir de mémoire, histoire avec un H majuscule etc... des lecteurs... Mais nom d'une pipe, ne comprenez vous donc pas que la seule chose qui motive tout ce remueménage, ce sont les milliards de dommages que les arméniens ne manqueront pas de réclamer dans les heures qui suivraient une reconnaissance du génocide par la Turquie ? Parce que franchement, qui se soucie encore aujourd'hui d'évènements lointains survenus il y a un siècle? Moi, pour ma part, j'ai vécu jusqu'ici (60 ans, tout de même) sans que tout cela ne m'ait jamais empêché de dormir, comme 99, 9% de la population.

Boulgakov le 09/01/2012 à 22:43

@PaulH75

Si le grand orientaliste Bernard Lewis était Français, il risquerait bien d'être embastillé pour négationnisme anti-arménien et ce serait quand même dommage. Quant à la Shoah, on risque aussi des ennuis judiciaires en

France en fonction des plaintes des associations susceptibles de se porter parties civiles si elles le jugent opportun, ainsi que de la manière dont les juges se forgent une intime conviction en fonction de la personnalité de la

PaulH75 le 09/01/2012 à 18:59

La confusion n'apporte rien au débat

@général Filipov Lebed

Les élucubrations de zozos isolés qui prétendent que les Américains ne sont pas allés sur la lune ou d'autres inepties de ce genre d'une part. - Et d'autre part la politique négationniste d'un Etat souverain, membre de l'OTAN, candidat à l'UE et qui utilise depuis 97 ans toutes ses ressources diplomatiques, économiques et étatiques pour soutenir que l'extermination de 1.5 M d'Arméniens environ n'a pas eu lieu, et qui organise cette négation virulente et agressive partout où les descendants des rescapés reconstruisent une mémoire,

ne me paraissent vraiment pas relever d'une comparaison raisonnable.

Alain 76 le 09/01/2012 à 17:52

Parlons juste!...

La Turquie aurait dû être condamnée en mars 1919 lors des tractations aboutissant au Traité de Versailles. Or, si l'Allemagne est condamnée à verser son acier et son charbon à la France, la Turquie ne fut jamais condamnée pour les massacres des Arméniens. Or, le premier crime des Arméniens était d'être des chrétiens 1. 200. 000 âmes assassinées et passées sous silence et qui fit dire à Hitler au Reichstag en avril 1941 : Qui nous condamnera d'éradiquer la vermine ? ... Les Turcs l'ont fait et cette éradication est passée sous silence de la SDN, n'est-ce pas là une approbation globale ?!... » C'est horrible mais c'est la réalité (tous ont applaudi dans le Reichstag)... Et comme qui ne dit rien consent!... L'Europe et les USA sont d'aucant plus coupables qu'ils étaient tous à Versailles en 1919 et tous étaient au courant de ce génocide (mais les Arabes alliés, souvent musulmans, tellement souvent qu'on les confond. Or la seule appartenance à l'islam n'était seule présente à Versailles, mais le Roi Fayçal 1er spolié (roi de Syrie et de Mésopotamie) par Lloyd George. Et, la Turquie!... on ne la condamna pas ..

Et aujourd'hui alors que la France veut faire reconnaître ce génocide - Merci monsieur Sarkozy pour la mémoire - nos propres socialistes se scandalisent haranguant le gouvernement qui s'acharne sur la Turquie (les pauvres Turcs) ? ... Or, aujourd'hui en Turquie le sultan Abdulhamide II reste une figure étatique et les noms des assassins qui ont organisé ce génocide (dont lui) sont donnés aux rues, aux places et aux écoles... Que dirionsnous si à Berlin ou à Darmstadt, on trouvait aujourd'hui : la rue Adolf Hitler, la place Joseph Goebbels, le boulevard Heinrich Himmler? ... La base aérienne Hermann Goering... Etonnant non ?... Allez-y Madame Merckel, rebaptisez les rues de Berlin!... Personne ne vous dira rien, surtout pas les socialistes français, les Turcs et les musulmans du monde entier vous appl! udiront... Je crois rêver non ?

général Filipov Lebed le 09/01/2012 à 15:54

Histoire

Le négationnisme est une sanction qui conduit au négativisme ! Celle de la liberté d'expression. Il existe des partisans de la théorie du complot en ce qui concerne le 11 Septembre, de la fausse marche sur la Lune, les francsmaçons illuminati et j'en passe. Va-t-on aussi les condamner pour ces idées véhiculées et qui peuvent susciter chez certains un rejet parfois brutal de l'État ? Non! à une loi qui figerait l'histoire, car dans le même ordre d'idée la Terre serait plate, point. Celui qui osera contester sera châtié. Ben voyons, la science n'est pas absolue et l'Histoire n'y déroge point. Monsieur Lévy, avant de tout cloisonner, méditez sur ce qu'est le socle de votre discipline (?) la philosophie : car rien n'est vérité que ce qui a été soumis au tribunal du doute. Vous êtes un adepte de Kant, mais certainement un mauvais disciple encore fois (nom d'un botule).

PaulH75 le 09/01/2012 à 12:32

Oui à la recherche historique, non à la falsification

Ainsi donc cette loi menacerait de museler à tout jamais la recherche historique sur le génocide arménien et de faire embastiller des légions d'historiens

L'argument est d'autant plus plaisant que les historiens ou intellectuels. malheureusement souvent prestigieux, qui l'avancent n'ont jamais brillé par leurs travaux sur ce sujet. Il devient assez pénible lorsque ces mêmes intellectuels et historiens, tout en reconnaissant leur ignorance du sujet, reprennent à leur compte les tactiques dilatoires les plus éculées du négationnisme d'Etat turc (est-on bien sûr? Et si on faisait une commission d'historiens ? Etc.).

C'est faire mine d'oublier qu'au même titre que la diffamation ou le racisme, le négationnisme n'a rien à avoir avec la liberté d'expression, et qu'il en constitue au contraire un abus caractérisé, délibéré et éminemment

Que les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'extermination des Arméniens de l'empire ottoman puisse encore donner lieu aujourd'hui à des études qui permettent de mieux en appréhender les rouages, son contexte et ses conséquences sur la République turque, ne fait pas de doute et ce n'est pas cette loi qui l'interdira.

Combien d'historiens en prison après la loi Gayssot ? La production académique sur la Shoah s'est-elle tarie après le vote de cette loi en 1990 ? Prendre acte de faits historiques établis, et en pénaliser la négation ou la minimisation outrancière relève bien du droit et non de l'histoire. A ce titre, la représentation parlementaire est fondée à légiférer sur le sujet. Que l'on prenne soin de bannir de l'espace public la négation pure et simple d'un crime avéré relève d'une disposition salutaire : elle protège la vérité des manipulations les plus grossières, et elle protège la dignité de ceux en France qui sont les légataires de la mémoire des victimes de ce crime d'Etat.

Boulgakov le 08/01/2012 à 12:33

@Sevan

Vous écrivez notamment : " La France est aussi totalement concernée avec la signature du Traité de Sèvres, puis du Traité de Lausanne qui a permis que ce crime reste impuni". Voilà une manière originale de décrire les évènements (voir mon post précédent).

sevan le 07/01/2012 à 19:03

Il ne s'agit pas d'une opinion, il s'agit d'un délit

Contrairement à ce qu'affirme Monsieur Pierre Nora, qui a déclaré sur les ondes que tuer 3 mouches constituait un génocide, la France est bien concernée par le génocide des Arméniens, s'étant impliquée comme protectrice des minorités chrétiennes dans l'Empire ottoman, puis à l'issue de la guerre par un mandat en Cilicie, qu'elle abandonna honteusement, particulièrement un certain 12 février 1920 à Marache, avec mes propres parents, causant la mort de 3 000 Arméniens (La Passion de la Cilicie Commandant Paul Du Véou).

La France est aussi totalement concernée avec la signature du Traité de Sèvres, puis du Traité de Lausanne qui a permis que ce crime reste impuni. Cette loi concerne la mise en conformité de notre législation avec les directives européennes (qui à ma connaissance M Badinter, ne sont pas anticonstitutionnelles) qui définissent ce qui est bien le rôle du législateur et non de l'historien, un délit :

- "d'apologie de négation ou de banalisation grossière publiques des crimes de génocide", délit laissé en tout état de cause à l'appréciation des juges Certes cette loi adoptée par l'Assemblée nationale le 22 décembre 2011 s'appliquera aussi à la contestation du Génocide des Arméniens. Des manifestations téléguidées devant les portes de l'Assemblée nationale constituent une ingérence insupportable.

Il n'est pas tolérable qu'un régime fasciste qui embastille des députés, des journalistes et des intellectuels par centaines, qui massacre sa population comme au Cambodge, au Soudan et au Rwanda (plus de 30 000 victimes kurdes) dont le code pénal comporte un article 301 réprimant la liberté d'opinion et d'expression, vienne nous donner des leçons.

deenaz le 07/01/2012 à 16:37

Petit rappel historique

Cessons de voir la Turquie comme des gentils petits fabricants de tissus, ou des G. O des clubs pour touristes, c'est une grande nation, qui a bien des leçons à donner à la France, en matière de démocratie, et d'égalité hommes-femmes !

(droit de vote des femmes : France : 1945 par décret de 1944. Turquie 1934... Cqfd).

Tous les commentaires

Votre commentaire

